



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 17 février 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Les Cerfs d'en Haut

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 12.02.2026, par la société INTERRA, 19 rue Denis PAPIN, 37190 AZAY Le RIDEAU pour le compte de ENEDIS
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux d'amélioration des prises de terre sur le réseau Enedis, sis Les Cerfs d'en Haut, à HENRICHEMONT, à compter du 23.02.2026 et ce pendant 60 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à la société INTERRA, 19 rue Denis PAPIN, 37190 AZAY Le RIDEAU pour le compte de ENEDIS, sis Les Cerfs d'en Haut à HENRICHEMONT, à compter du 23.02.2026 et ce pendant 60 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite sis Les Cerfs d'en Haut pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260217-2026-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

Publié sur le site de la commune le 18.02.2026

Le Maire,

Gilles BURBANCK

